Chancellerie de l'Eglise Service de la communication

Case postale, 3000 Berne 23 Téléphone 031 370 28 28, Fax 031 370 28 39 Courriel: kommunikation@refbejuso.ch

www.refbejuso.ch



Berne-Jura-Soleure

Communiqué de presse

Répondant: Thomas Gehrig/Bertrand Baumann 26 mai 2011, 15h

L'Eglise réformée lance un projet en faveur des personnes sans-emploi sur une longue durée

Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a révisé les dispositions du règlement ecclésiastique concernant la direction des paroisses et l'organisation des arrondissements. Il a également approuvé les comptes annuels et le rapport d'activité 2010, et lancé un projet diaconal pour les personnes sans-emploi sur une longue durée. Par ailleurs, l'Ecole préparatoire de théologie sera transférée à l'école de maturité «Campus Muristalden». Enfin, une interpellation sur la catastrophe de Fukushima invite le Conseil synodal à sensibiliser l'ensemble de l'Eglise à l'impératif de la "Sauvegarde de la Création".

Afin de renforcer le travail accompli actuellement dans le domaine diaconal, le Synode, à l'issue d'une discussion nourrie et controversée, a approuvé un crédit de 80 000 francs en faveur du projet « Objectif 50+: des personnes sans emploi de longue durée photographient la vie quotidienne ».

Que peut faire l'Eglise pour les personnes sans-emploi sur une longue durée et comment utiliser au mieux les moyens dont elle dispose : telles ont été les principales questions abordées lors des débats animés. Si le projet photographique est considéré comme un instrument approprié, c'est notamment parce qu'il s'adresse en priorité aux hommes exclus prématurément de la vie active et de toucher ainsi des personnes plus fréquemment touchée par l'absence de perspective.

Le Synode estime qu'il est essentiel que le projet soit mis en œuvre dans le cadre de l'Eglise, que ce soit auprès d'une pasteure ou d'un collaborateur socio-diaconal chargé d'assurer le suivi. La principale difficulté est de savoir s'il permettra d'atteindre le groupe cible. Le secteur Diaconie considère ce projet comme un essai qui pourrait être interrompu s'il ne donnait pas satisfaction. La diaconie est comprise comme un « lieu où l'Eglise traduit dans les faits son message». Un rapport sera présenté lors du Synode d'hiver 2014.

La diaconie est une mission fondamentale de l'Eglise, le Synode est unanime sur ce point. Des objections ont toutefois été émises par la commission des finances et certaines fractions. Elles ont soulevé la question fondamentale de l'utilisation des moyens financiers de l'Eglise, se demandant s'il n'existerait pas des projets plus efficaces et moins coûteux pour ces groupes cibles. Une proposition de renvoi au Conseil synodal formulée pour des raisons de contenu a été rejetée à une majorité relativement faible de 93 voix contre 72. Lors du vote final, le projet a toutefois été accepté à une majorité confortable de 103 voix contre 55.

La direction des paroisses clarifiée dans le règlement ecclésiastique

A l'issu d'un débat intense lors de l'examen des différents articles, le Synode a clairement approuvé par 114 voix contre 20 (et 25 abstentions) la révision partielle des dispositions du règlement ecclésiastique concernant la direction d'une paroisse et la compréhension du ministère et de la consécration. Le nouveau règlement, qui est soumis au référendum facultatif, devrait en principe entrer en vigueur au premier semestre 2012. L'opposition craint que la hiérarchisation adoptée ne soit pas une solution adéquate pour résoudre les problèmes actuels. Le principe de l'autonomie des paroisses est quant à lui préservé.

Lors de la deuxième lecture consacrée à la **réforme des arrondissements** ecclésiastiques, les décisions précédentes ont été confirmées. Cette réforme est soumise au référendum facultatif et pourrait en principe entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Elle valorise le rôle de l'arrondissement dans les collaborations interparoissiales et en fait un important partenaire.

La réglementation du statut des **pasteurs régionaux** sera définitivement entérinée lors du Synode d'hiver. Malgré quelque objections de députés qui craignent une hiérarchisation et une concentration du pouvoir au niveau du Conseil synodal, le projet a été clairement approuvé en première lecture par 141 voix contre 16 (et 11 abstentions).

Ecole de maturité EPT transférée au Campus Muristalden

La coopération entre l'Ecole préparatoire de théologie EPT et le Campus Muristalden a été approuvée à la quasi unanimité par le Synode. Pour ce dernier, l'EPT est une institution d'une grande importance : en tant qu'école de maturité, elle facilite depuis 40 ans l'accès aux études de théologie à Berne et à Bâle et mérite à ce titre d'être provisoirement maintenue. Quelques intervenants ont formulé l'espoir que la coopération avec une école de maturité établie permettra de renforcer l'attractivité et d'accroître la demande. L'activité de l'EPT s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour lutter contre la pénurie annoncée de pasteurs.

Une **interpellation sur Fukushima** et la sortie du nucléaire a donné l'occasion au Conseil synodal de clarifier la position de l'Eglise sur cette question. Il se voit confirmé par le Synode dans sa position différenciée en faveur de la sauvegarde durable de la Création et dans sa volonté d'encourager la Fédération des Eglises à prendre clairement position et à la faire connaître notamment eu égard aux grands choix énergétiques de l'avenir. Indépendamment des événements récents, le Conseil synodal est convaincu que seule une transformation fondamentale de la politique énergétique de la Suisse permettra d'atteindre l'objectif de sauvegarde de la création avec toute sa radicalité. Cette transformation implique également des sacrifices en termes d'exigences et de confort, tant au niveau de l'individu qu'à celui des paroisses et de l'Eglise nationale.

En bref

Le Synode a approuvé une renonciation partielle de 350'000 francs au remboursement de la contribution aux frais de transformation de l'Evangelisches Gemeinschaftswerk **EGW** datant de 1983.

Les **comptes annuels 2010** bouclent sur un excédent de recettes de 1,3 million de francs et ont été adoptés.

Le **rapport d'activité 2010** est approuvé en tant qu'instrument important pour la présentation des activités de l'Eglise au public et aux instances politiques.

Le conseiller synodal Iwan Schulthess a été élu au sein de la délégation bernoise de neuf représentants auprès de l'assemblée des délégués de la FEPS (Fédération des Eglises protestantes de Suisse).

Le Synode prend connaissance du **rapport d'évaluation concernant la législature 2008 à 2011** ainsi que d'un rapport sur les **possibilités d'optimisation du travail du Conseil synodal**.